

DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : LA FRANCE MUTUALISTE PUBLIE UN GUIDE PRATIQUE

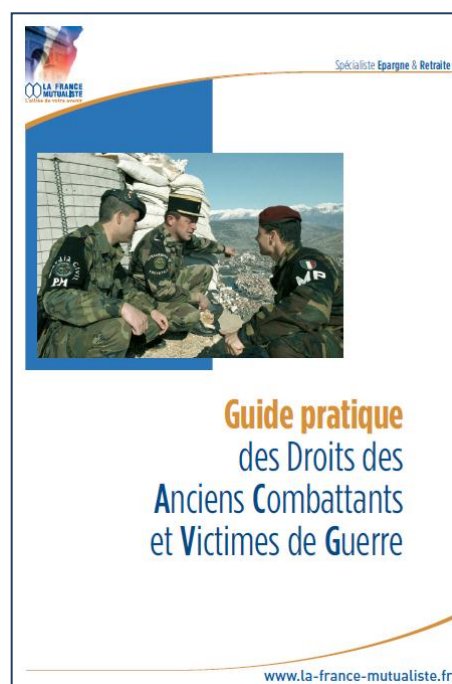
En France, on estime que 4 millions d'habitants pourraient bénéficier de la Retraite Mutualiste du Combattant ainsi que de bien d'autres avantages, au titre de services rendus à la Nation et du droit à réparation.

Pour informer le monde combattant de ces droits souvent méconnus, La France Mutualiste, mutuelle d'épargne et de retraite, se mobilise. Elle vient notamment de publier le « Guide pratique des Droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ».

Très clair, ce livret fait le tour, en 12 pages, de toutes les informations à connaître pour bénéficier des avantages financiers ouverts aux anciens combattants et victimes de guerre : retraite, pension, rente, mesures fiscales, aides, emplois réservés, etc. Simple à consulter, il présente les droits, décrit les conditions d'accès et mentionne les organismes à contacter.

Ce document inédit de La France Mutualiste est disponible gratuitement auprès des 63 antennes et délégations de La France Mutualiste et sur le site :

www.la-france-mutualiste.fr



Des droits spécifiques pour les anciens combattants et victimes de guerre

Le Guide Pratique de La France Mutualiste offre un panorama complet des droits auxquels peuvent prétendre les anciens combattants et victimes de guerre. Voici les thèmes abordés :

- **La retraite professionnelle** : les périodes d'accomplissement des obligations militaires peuvent être prises en compte pour le calcul de la pension de retraite professionnelle.
- **La retraite du combattant** : il s'agit d'un complément de revenu versé en témoignage de la reconnaissance nationale par le ministère en charge des anciens combattants, sous conditions. Elle est cumulable avec la retraite professionnelle.
- **La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC)** : ce contrat de retraite par capitalisation bénéficie d'avantages exceptionnels accordés par l'Etat au titre du droit à réparation.

- **Les Pensions Militaires d'Invalidité** : le droit à pensions militaires d'invalidité est ouvert pour des blessures ou maladies contractées du fait ou à l'occasion du service, dès lors que les infirmités atteignent un taux minimum d'invalidité.
- **Les mesures fiscales** : les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ont la possibilité de bénéficier de mesures fiscales spécifiques.
- **Interventions sociales de l'ONAC** : L'Office National des Anciens Combattants peut apporter un soutien financier pour des frais de secours, des aides ponctuelles, des participations au maintien à domicile, des prêts sociaux, des colis douceurs remis en maison de retraite, etc.
- **Les emplois réservés** : un projet de loi, adopté en 2008 par l'Assemblée nationale, modernise le dispositif des emplois réservés. Il en élargit les bénéficiaires, étend le dispositif aux fonctions publiques hospitalière et territoriale, professionnalise la procédure de sélection des candidats et ouvre davantage le choix d'affectation pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

Un maillage de proximité pour des conseils sur-mesure

La France Mutualiste est au plus près des attentes de ses adhérents. Associant valeurs mutualistes et professionnalisme, la mutuelle s'appuie sur un puissant réseau de proximité pour conseiller les anciens combattants et victimes de guerre dans leurs démarches. Elle compte 63 délégations et antennes réparties à travers toute la France, dans lesquelles sont engagés plus de 450 bénévoles soutenus par 286 collaborateurs.

Zoom sur la RMC : une rente complémentaire

La France Mutualiste accompagne les combattants d'hier et d'aujourd'hui en leur proposant la Retraite Mutualiste du Combattant. Celle-ci offre des avantages exceptionnels :

- diminution ou suppression de l'impôt sur le revenu,
- exonération partielle ou totale de la taxe d'habitation,
- dégrèvement des prélèvements sociaux sur les retraites, CSG et CRDS,
- dégrèvement possible dès 65 ans sur la taxe foncière,
- obtention d'une demi-part supplémentaire à 75 ans (titulaires de la carte du combattant)

Pour en savoir plus sur La France Mutualiste :

La France Mutualiste, présidée par Yvan GLASEL, est une Mutuelle Nationale de retraite et d'épargne qui compte plus de 212 000 adhérents. Elle regroupe 63 Délégations et Antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain, 305 salariés et 450 bénévoles. Elle gère un patrimoine de près de 6,6 milliards d'Euros d'actifs.

La France Mutualiste propose la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) réservée aux Combattants d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi des produits d'épargne et de retraite ouverts à tous, dans le respect de ses valeurs mutualistes : Livret Jeun' Avenir, Actépargne 2, Livret RM, PERP Ares, Confort Obsèques.

Les valeurs mutualistes qu'incarne la mutuelle représentent plus que jamais le socle sur lequel elle a bâti durablement la relation de confiance attendue par les adhérents lorsqu'il s'agit d'engager son avenir. La Charte « Sagesse » de l'épargne mutualiste traduit cet engagement de La France Mutualiste envers ses adhérents.

Pour plus d'information : **ADOCOM – Arnault – Irène – Monique**
Service de presse de « La France Mutualiste » - Tél : 01.48.05.19.00.